

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
  - 3.5 Avis d'audiences
  - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
  - 3.7 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

### 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIER, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

#### 3.4.1 Inscription de firmes

##### 3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

##### 3.4.1.2 Conseillers en valeurs

#### **Integra Capital**

Inscription de la société à titre de conseiller en valeurs de plein exercice. Les dirigeants de la société sont MM. Roger Moss, dirigeant responsable de l'établissement principal au Québec, James Colliver, Carl Hiltz, Frédérick Honey, Tristram Lett, Bruce Macdonald et Morgan Payne.

##### 3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
500723	Les Souscripteurs Map Inc.	Pierre Chicoine	Assurance de dommages	2008-04-02

513496	Pierre Deschatelets inc.	Pierre Deschatelets	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2008-04-01
513518	9191-3871 Québec inc.	Martin Favreau	Assurance de personnes	2008-04-01
513519	Nancy Morin & Associés inc.	Nancy Morin	Assurance de personnes	2008-04-01
513524	Services financiers Michel Migneault & Ass. ltée	Michel Migneault	Assurance de personnes	2008-04-01
513539	9192-7327 Québec inc.	Simon Chiarappa	Assurance de personnes Assurance de personnes	2008-04-01
513544	Les assurances Georges Ouellette & Ass. inc.	Georges Ouellette	Assurance de dommages	2008-04-02

### 3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

#### 3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Merrill Lynch Canada inc. :

- Lokody, Claudia Julia
- Stewart, Jennifer Leigh
- Sutherland, Joel

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs Mobilières TD inc. :

- Lau, Aaron Tsz Lung
- Pupulin, Ann Marie
- Ramkissoon, Colin Ravi

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Budnik, Nicholas Jason  
Capital Wellington Ouest
- Cardinal, Mathieu  
BMO Nesbitt Burns inc.
- Friesen, Jhad Joseph  
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Goldman, Pesach Mayer Chaim  
Corporation Recherche Capital
- Kingsmill, Joshua Harold Hamilton  
Blackmont Capital inc.

- Kirby, John Stephen  
Valeurs Mobilières Northern inc.
- Lee, Peter Howard  
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Li, Yuanyuan  
Services Financiers Foster & Associés

#### 3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant responsable de la personne suivante :

- Moss, Roger  
Integra Capital

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Integra Capital :

- Colliver, James
- Hiltz, Carl
- Honey, Frédérick
- Lett, Tristram
- MacDonald, Bruce
- Payne, Morgan

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Buitenhuis, Donna  
RBC gestion d'actifs inc.
- Colbourne, Scott  
Gestion de placements TD inc.
- Dorazio, Catherine  
Gestion privée, Connor, Clark & Lunn
- Fournier, Alain  
Fonds des professionnels Fonds d'investissement inc.
- Katz, Bradley  
Les conseillers en placements Sceptre Itée
- Partington, Justin  
UBS gestion globale d'actifs

#### 3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Agrément à titre de dirigeant responsable de la personne suivante :

- Fortin, Denis

Laurent Fortin & associés inc.

### 3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

#### 3.4.3.1 Courtiers en valeurs

##### Erratum

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans cette section du Bulletin du 21 mars 2008 – Volume 5, numéro 11. On aurait dû lire :

- Zakka, Roy Michel  
Marchés mondiaux CIBC inc.

Le 4 avril 2008

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns inc. :

- Anderson, Leslie Trevor
- Easson, John Langley

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd. :

- Anderson, Leslie Trevor
- Easson, John Langley

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs mobilières Desjardins inc. :

- Gillis, James Robert
- Goldman, Pesach Mayer Chaim
- Sonnenberg, Kristine Diane
- Torzsas, Trevor Lawrence

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Courchesne, Robert  
Financière Banque Nationale inc.
- Marcus, Adam Jay  
Banc d'Amérique valeurs mobilières du Canada
- Munro, David Scott  
MGI Valeurs Mobilières inc.
- Ostiguy, Gaston

Valeurs Mobilières Everest inc.

- Smith, Gregory Paul  
Scotia Capitaux inc.
- Verburg, Peter Julius  
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
- Winel, Irene Katarina  
UBS Valeurs Mobilières Canada inc.

#### 3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de ABN Amro gestion d'actifs Canada :

- Jones, Albert Peter
- Vachon, Christiane

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de General Motors acceptance corporation du Canada limitée :

- Li, Xinzhe Jennifer
- Ransby, Edward John
- Watson, William James

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Chouinard, Gilles  
Caisse centrale Desjardins du Québec
- McHowat, Richard Matthew Simon  
Investissement HSBC (Canada) limitée
- Mercier Julia  
Gestion de portefeuille Natcan inc.
- Mercier, Julia  
Gestion de placements Innocap inc.
- Moriarty, William Wallace  
RBC gestion d'actifs inc.
- Partington, Justin  
UBS gestion globale d'actifs
- Racanelli Diana Mary  
Gestion globale d'actifs CIBC inc.
- Tomei, Lorenzo  
Gestion privée de portefeuille CIBC inc.
- Trinh, Judy

La société Fiduciary Trust du Canada

### 3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de personne suivante :

- Fortin, Laurent  
Laurent Fortin & associés inc.

## 3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

### 3.4.4.1 Courtiers en valeurs

#### Erratum

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans cette section du Bulletin du 21 mars 2008 – Volume 5, numéro 11. On aurait dû lire :

- Zakka, Roy Michel  
Marchés mondiaux CIBC inc.

Le 4 avril 2008

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Blackmont Capital inc., vu la cessation de cette activité :

- Hanlon, Jennifer Marie
- Small, Roslyn Janice

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Marchés mondiaux CIBC inc., vu la cessation de cette activité :

- Buzzell, Christopher Austin
- Rooney, Matthew Patrick

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Services Investisseurs CIBC inc., vu la cessation de cette activité :

- Cheng, Jackie Chi-Kate
- Wadieh, Patrick

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Valeurs mobilières Desjardins inc., vu la cessation de cette activité :

- Goldman, Pesach Mayer Chaim
- Torzsas, Trevor Lawrence

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Anderson, Leslie Trevor  
BMO Nesbitt Burns inc.
- Bedasse, Jason Johanne  
MGI Valeurs Mobilières inc.
- Biagi, Gregory  
TD Waterhouse Canada inc.
- Binette, Nancy  
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
- Doane, Michael Geoffrey  
Newedge Canada inc.
- Fernie, Keith Alexander  
Financière Banque Nationale inc.
- Isa, Himmat  
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.
- Roy, Marlene  
Partenaires financiers Richardson limitée
- Sankat, Soshi  
Instinet Canada Itée

#### 3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Chouinard, Gilles  
Caisse centrale Desjardins du Québec
- Ransby, Edward John  
Société de gestion d'investissements GWL

#### 3.4.4.3 Cabinets de services financiers

##### **Sans mode d'exercice**

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet,



certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	
5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers	
5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises	

- 6 Planification financière
- 7 Courtage en épargne collective
- 8 Courtage en contrats d'investissements
- 9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100002	Abanian	Arshag	7	2008-03-27
165395	Abaziou	Frederic	7	2008-03-20
176266	Abitbol	Adam	1A	2008-03-31
167091	Alimohammadi	Mohsen	4B	2008-04-01
100327	Andrews	Gary	3A	2008-03-28
159662	Arbour	Cécile	7	2008-03-24
166166	Arpin	Jean-Daniel	7, F	2008-03-26
139031	Arsenault	Nicole	4A	2008-04-02
173494	Asselin	Erik	4B	2008-03-27
175632	Audet	Geneviève	1A	2008-03-31
172870	Barrette	Karine	4B	2008-03-27
174792	Barrette	George	1B	2008-03-28
162558	Belley	Jocelyne	7, F	2008-03-28
102927	Bertrand	Josée	7	2008-03-25
172986	Bilodeau	Cindy	7, F	2008-03-25
177663	Boisvert	Philippe	1A	2008-03-27
176907	Boucher	Michel	3C	2008-04-02
172184	Boukrif	Aomar	7, F	2008-03-19
104921	Bouzidi	Nadir	1A, 3B	2008-03-28
175247	Breton	Cinthia	4A	2008-03-31
135357	Brunel	Robert	1A	2008-04-02
153189	Bérubé	Martine	7, F	2008-03-24
105670	Cadieux	Martin	4A	2008-03-27
159562	Cayer	Vicky	7	2008-03-20
153279	Champagne	Valérie	7, F	2008-03-20
160077	Channevy	Alain	7	2008-03-28
168183	Chartier	Myriam	7	2008-03-24
176981	Cloutier	Virginie	1B	2008-03-28
160153	Coca	Lucian	7	2008-03-18
108686	Dagenais	Marie-Josée	7	2008-03-25
157527	Dahan	Iris	1A	2008-04-02
176210	Dass	Mark	7	2008-03-19
167614	De Souza	Nelly Paula	1A, 2C	2008-04-01
167614	De Souza	Nelly Paula	7	2008-03-20
171808	Debs	John	7	2008-03-18

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
158829	Denis	Patrick	1A	2008-03-31
172204	Desgagné	Jocelyn	9	2008-03-18
110025	Desrosiers	Chantal	1A	2008-04-01
110083	Deutch	Michael	7	2008-03-18
110254	Dion	Guylaine	7	2008-03-18
110436	Dominique	Georges	1A, 2A	2008-04-02
163248	Duguay	Marie-Pierre	7	2008-03-28
150213	Dupuis	Élizabeth	7, 9	2008-03-18
111667	Dutilly	René	6	2008-03-28
151343	El Adlani	Khalid	7	2008-03-25
151343	El Adlani	Khalid	1A	2008-04-02
177572	El Afif	Kamal	1A	2008-03-31
176344	Emery-Tremblay	Samuel	1B	2008-04-02
161047	Ethier	Réal	7	2008-03-25
161859	Faucher	Jean	1A	2008-04-02
112087	Ferguson	Line	4A	2008-04-02
177099	Fortin	Patricia	3B	2008-03-28
164459	Furfaro	Rosemary	1A	2008-03-28
165399	Gagné	Nancy	3B	2008-04-02
141965	Gauthier	Isabelle	7, F	2008-03-28
114605	Gingras	Guy	1A	2008-04-02
163438	Girard	Marlène	4B	2008-04-02
176679	Gocevska	Ana	1A	2008-03-31
151424	Goudreau	Diane	4A	2008-03-28
165486	Goulet	Yves	4A	2008-04-01
175528	Goupil	Ariane	1A	2008-04-02
115428	Grenier	Brigitte	3A	2008-03-27
177007	Grenier	Manon	7	2008-03-25
149402	Groulx	Sébastien	7, F	2008-04-02
176259	Généreux	Edyth	1A	2008-04-02
173561	Hamelin	Dale	1A	2008-03-06
176915	Hernandez-Douville	Nicolas	7, F	2008-03-20
157857	Hinse	Marie-Josée	4A	2008-04-02
168170	Hurtubise	Julie	7	2008-03-24
116809	Imanpoorsaid	Hooshang	7	2008-03-18
151160	Jean	Pascale	3B	2008-03-27
158750	Jutras	Daniel	1A	2008-03-28
177594	Kamana	Jean-Pierre	1A	2008-03-27
174373	Kouassi-Akon	Georges Ekra	7	2008-03-25
176873	Kwok	Chi Lai	1A	2008-03-31

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
167083	Lacroix-Coulombe	Emilie	3B	2008-03-29
176450	Lamarche	Nadia	4B	2008-03-31
159229	Lamarre	Lucie	7	2008-03-27
145683	Lamoureux	Ginette	5D	2008-04-01
119387	Lapointe	Pierre	7, F	2008-03-28
119387	Lapointe	Pierre	6	2008-04-02
156012	Laporte	Marc-André	4B	2008-04-02
153349	Laquerre	France	7, F	2008-03-20
175039	Laroche	Alexandre	1A	2008-03-27
177046	Latour	Maxime	3C	2008-03-27
167708	Lavoie	Karoline	1A	2008-03-31
120243	Le Guerrier	Sophie	1A, 2A	2008-04-01
120773	Lefebvre	Guy	6	2008-03-27
168851	Legault	Jo-Anne	7, F	2008-03-19
120978	Leggat	Élaine	7	2008-03-18
154365	Lepage	Manon	7	2008-03-24
177252	Lessard	Frédéric	1B	2008-03-28
176601	Longpré	Jocelyne	4B	2008-04-02
122175	Lussier	Sylvie	7	2008-03-19
151823	Léonard	Serge	3A	2008-04-01
177413	Magnan	Marie-Pier	7	2008-03-18
168180	Malenfant	Louise	1A, 6	2008-03-31
146405	Mandeville	Keith	1A	2008-03-31
140752	Marcoux	André	1A, 6	2008-04-02
146268	Marino	Graziella	3A	2008-04-01
159886	Mhaweck	Shirley	7	2008-03-18
175537	Michel	Nathalie	5E	2008-03-31
124757	Naccarato	Vincenzo Jr	7	2008-03-27
138933	Nadeau	Geneviève	4B	2008-04-01
148403	Nigro	Martin	6	2008-03-28
125165	Normand	Roch	4A	2008-04-02
173092	Paquette	Serge	7	2008-03-25
136869	Pelletier	Martine	3A, 4A	2008-03-31
142820	Pelletier	Line	7	2008-03-26
172703	Petit	Lyne	1A	2008-03-31
172703	Petit	Lyne	7	2008-03-20
166105	Pilon	Julie	7, F	2008-03-27
175419	Plouffe	Patrick	7	2008-03-18
172144	Pou	Alexandre Thyavuth	5E	2008-04-02
164634	Proulx	Nicolas	3B	2008-04-02

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
177453	Prud' homme	Mathieu	4C	2008-03-27
128078	Puma	Salvatore	1A	2008-03-28
167128	Renaud	Annie	7, F	2008-03-20
151827	Rose	Micheline	1A	2008-03-27
129480	Rossi	Andrée	4A	2008-03-27
166325	Russell	Jeffrey	7	2008-03-24
128495	Régimbald	Hugues	1A	2008-03-06
170622	Seliger	Albert	7	2008-03-27
170849	Senez	Manon	7, F	2008-03-19
176219	Sergerie	Michel	1A	2008-03-27
156916	Sheepwash	Kim	4A	2008-04-02
176838	Simard	Alexandra	1A	2008-03-31
158441	Sirois	Diane	1A	2008-03-31
171334	Synnott	Nathalie	4B	2008-03-28
132040	Tavares	Patricia	7, F	2008-03-19
171527	Teymouri Kermani	Peyman	7	2008-03-24
132853	Tremblay	Danielle	7, F	2008-03-19
174994	Tremblay	Danny	7, F	2008-03-26
133463	Turcotte	Jean	7	2008-03-25
167560	Vallières	Sylvie	3B	2008-04-02
139140	Vallée	Cléo	7	2008-03-20
156995	Watson	Kira	7	2008-03-27
134722	Yelle	Raymond	7	2008-03-27

### 3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

### 3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

#### 3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

#### 3.4.6.2 Conseillers en valeurs

Aucune information.

#### 3.4.6.3 Cabinets de services financiers

### Suspension

Inscription	Cabinet	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
511185	6211747 Canada inc.	2008-DIST-0025	Suspension	2008-03-10

### Cessations

Inscription	Nom du cabinet	Disciplines	Date de cessation
500872	Assurance Brian Brochet inc.	Assurance de dommages	2008-03-27
501799	Les assurances Chartier, Lavallée, Charron ltée	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-03-27
503720	Marcel Morin assurances inc.	Assurance de dommages	2008-03-27
504416	ADC assurances & services financiers inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2008-03-27
504670	Thibault & Gingues Assurances inc.	Assurance de dommages	2008-03-27
505317	Guay, Bussièrès et Associés inc.	Assurance de personnes Assurance de dommages	2008-03-27
508584	R.S. Consultants en assurances inc.	Assurance de personnes	2008-03-27
509060	Assurance Francine Forget inc.	Assurance de dommages	2008-03-27
510334	Les services financiers Monarch inc./ Monarch Financial Services Inc.	Assurance de personnes Assurance de dommages	2008-03-27

### 3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
505284	Jocelyne Deschênes	Assurance de personnes	2008-03-27
506705	René Lecavalier	Assurance de personnes	2008-03-28
507130	Georges Ouellette	Assurance de dommages	2008-04-02
507330	Colette Bérubé	Assurance de personnes	2008-03-27
507676	André Marcoux	Assurance de personnes Planification financière	2008-04-02
507699	Charles Fillion	Assurance de personnes	2008-04-01
508278	Denis Robitaille	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-03-28
508886	Yves Durivage	Assurance de personnes	2008-03-31
511702	Hampartsoum Antounian	Assurance de personnes	2008-03-31
512666	Marc-Olivier Fecteau	Assurance de personnes	2008-04-01
512923	Alain Dubé	Assurance de personnes	2008-03-31

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
512947	Marie-Pierre Duguay	Assurance de personnes	2008-04-01
513105	Rim-Pierre Braykeh	Assurance de personnes	2008-03-27

#### 3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (*en vertu de l'article 218 de la LDPSF*)

Aucune information.

### 3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

#### 3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

#### 3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

#### 3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

## 3.5 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

## 3.6 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

### 3.6.1 Autorité

#### DÉCISION N° 2008-DIST-0025

**6211747 Canada inc.**  
 f/a Services Financiers PFM  
 32, chemin Patrick  
 Chelsea (Québec) J9B 1M4  
 Inscription n° 511 185

---

#### Décision

(*article 83 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2*)

---

#### LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

1. Le cabinet 6211747 Canada inc., f/a Services Financiers PFM, détient une inscription auprès de l'Autorité, portant le numéro 511 185, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (ci-après la « LDPSF »).
2. 6211747 Canada inc., f/a Services Financiers PFM, n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 9 avril 2007.
3. Le 12 septembre et le 19 novembre 2007, M<sup>me</sup> Joanne Couillard de la Direction de la certification et de l'inscription a laissé des messages à M. Patrick Mantha lui demandant de lui faire parvenir la documentation pour le maintien de l'inscription du cabinet 6211747 Canada inc., f/a Services Financiers PFM, incluant la preuve d'assurance de responsabilité professionnelle. Le 21 novembre 2007, M. Mantha a fait savoir à M<sup>me</sup> Couillard qu'il allait faire parvenir la documentation nécessaire et qu'il désirait fermer son cabinet au mois de mai 2008. Les 3 et 14 décembre 2007, M<sup>me</sup> Couillard a tenté de nouveau de rejoindre M. Mantha et a laissé des messages. Le 18 décembre 2007, une lettre a été envoyée par poste certifiée. Celle-ci a été reçue le 22 décembre 2007. Le 15 janvier 2008, M<sup>me</sup> Marjorie Côté du Service de la conformité a parlé avec M. Mantha qui lui confirmait qu'il désirait retirer l'inscription du cabinet susmentionné.
4. Des conversations ont eu lieu entre M. Mantha et M<sup>me</sup> Côté au mois de février 2008 afin de régulariser la situation du cabinet, c'est-à-dire retirer l'inscription. En date de ce jour, rien n'a été régularisé.

### LA DÉCISION :

Vu l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée ou dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée par l'Autorité à cette fin. »;

Vu l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chapitre A-33.2)

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

Vu l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :



(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas.

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

Vu la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**SUSPENDRE** l'inscription de 6211747 Canada inc., f/a Services Financiers PFM, dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

**Et, par conséquent, que 6211747 Canada inc., f/a Services Financiers PFM :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.**

Fait à Québec le 10 mars 2008.

Mario Albert  
Surintendant de la distribution

**DÉCISION N° 2008-DIST-0019**

**EVENS HENRICE**  
4885, rue Paquette  
Laval (Québec) H7K 2A2  
Inscription n° 512 834

---

**Décision**

**(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2*)**

---

**LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :**

1. Evens Henrice détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité »), portant le numéro 512 834, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (ci-après la « LDPSF »).
2. Le 9 janvier 2008, M<sup>me</sup> Jennifer Sévigny du Service de la conformité a envoyé un courriel à M. Evens Henrice afin de lui demander de faire parvenir sa preuve d'assurance responsabilité professionnelle. Le 16 janvier 2008, un message téléphonique a été laissé à l'attention de M. Henrice. Le 22 janvier 2008, M<sup>me</sup> Jennifer Sévigny a retourné un courriel à M. Henrice afin qu'il fasse parvenir sa preuve d'assurance responsabilité professionnelle. Le 30 janvier 2008, une lettre a été envoyée par poste certifiée à M. Henrice. Celle-ci a été reçue le 12 février 2008. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de M. Henrice.
3. Evens Henrice n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 15 juillet 2007.

**LA DÉCISION :**

Vu l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

Vu l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chapitre A-33.2)

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

Vu l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas.

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

Vu la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**SUSPENDRE** l'inscription de Evens Henrice dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce que le représentant autonome se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

**Et, par conséquent, que Evens Henrice :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.**

Fait à Québec le 6 mars 2008.

Mario Albert  
Surintendant de la distribution

### 3.6.2 BDRVM

Aucune information.

### 3.6.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

#### 3.6.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

#### 3.6.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

#### 3.6.3.3 ACCOVAM

Aucune information.

#### 3.6.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

#### 3.6.3.5 RS

Aucune information.

### 3.7 AUTRES DÉCISIONS

#### 3.7.1 Dispenses

##### **AXA Investment Managers Paris**

Une dispense a été accordée à AXA Investment Managers Paris, ses employés et tout administrateur futur dûment inscrits nommés par Schneider Electric S.A. de l'application de l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières et les autorise à agir à titre de courtier en valeurs dans le cadre du programme d'actionnariat des employés intitulés « 2008 Employee Share Offering Plan » à l'intention des employés résidents du Québec de la société Schneider Electric S.A., de ses filiales ou sociétés affiliées ou des membres de son groupe.

Cette dispense est accordée pour les motifs suivants :

- les actions de Schneider Electric S.A. sont inscrites à la cote de la bourse Euronext;
- la société AXA Investment Managers Paris est dûment inscrite en vertu de la réglementation française sur les valeurs mobilières et ses services sont limités à l'administration du régime qui fait l'objet de la présente décision;
- 163 personnes résidant au Québec sont admissibles au régime;
- un document d'information établi en français est remis aux participants du régime qui résident au Québec;
- tout administrateur futur du régime sera dûment inscrit en vertu de la réglementation française sur les valeurs mobilières et ses services seront limités à l'administration du régime qui fait l'objet de la présente décision.

##### **UBS Gestion globale d'actifs (Canada)**

Une dispense a été accordée à UBS Gestion globale d'actifs (Canada) de l'application de l'article 236 du Règlement sur les valeurs mobilières de manière à permettre aux fonds d'investissement ou aux comptes gérés pour lesquels elle agit à titre de société de gestion ou de conseiller en valeurs d'acheter ou vendre un titre de tout émetteur entre fonds d'investissement ou comptes gérés, et à permettre aux fonds privés de détenir, acquérir et disposer des titres de l'émetteur relié UBS AG.

Cette dispense est octroyée aux motifs suivants :

- un Comité d'examen indépendant approuvera les opérations entre fonds au sens du Règlement 81-107;

- le client d'un compte géré approuvera les opérations;
- un Comité d'examen indépendant d'un fonds commun privé approuvera les opérations sur le titre de UBS AG au sens du Règlement 81-107.

### Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Ly, Lien  
Services Investisseurs CIBC inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

### Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

### 3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

#### Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

##### Chi-X Canada ATS Limited

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Instinet Canada Limited en faveur de Chi-X Canada ATS Limited, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Instinet Canada Limited renonce à concourir est de 1 000 000 \$.

##### Cumberland Gestion du patrimoine

Approbation du renforcement de la position importante de 12,82 % à 14,31 % du capital-actions de Cumberland Gestion du patrimoine, courtier en valeurs de plein exercice par John Poulter. Ce renforcement se fait par l'entremise de Cumberland Partners Limited.

Approbation du renforcement de la position importante de 25,99 % à 27,36 % du capital-actions de Cumberland Gestion du patrimoine, courtier en valeurs de plein exercice par Gerald R. Connor. Ce renforcement se fait par l'entremise de Cumberland Partners Limited.

##### Dundee Securities Corporation

Approbation d'un emprunt de 5 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de DWM Inc. en faveur de Dundee Securities Corporation, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel DWM Inc. renonce à concourir est de 153 500 000 \$.

##### Genuity Capital Markets

Approbation d'un emprunt de 10 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de David Kassie en faveur de Genuity Capital Markets, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel David Kassie renonce à concourir est de 10 000 000 \$.

##### Globevest Capital inc.

Approbation du remboursement de l'emprunt de 10 100 \$ auprès de Patrick Proulx assorti d'une renonciation à concourir.

Approbation du remboursement de l'emprunt de 20 154 \$ auprès de Miguel Mediavilla assorti d'une renonciation à concourir.

##### Goldman Sachs Canada Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 15 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal en faveur de Goldman Sachs Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal renonce à concourir est de 0 \$.

##### Instinet Canada Limited

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Instinet Holdings Inc. en faveur de Instinet Canada Limited, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Instinet Holdings Inc. renonce à concourir est de 4 000 000 \$.

### **Integra Capital**

Approbation de la position importante de 10,8 % du capital-actions de Integra Capital, conseiller en valeurs de plein exercice par Bruce Macdonald.

### **Merrill Lynch Canada Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 700 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 1 111 000 000 \$.

### **Northern Securities Inc.**

Approbation d'un emprunt de 600 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Northern Financial Corp (formerly digital Gem Corp) en faveur de Northern Securities Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Northern Financial Corp renonce à concourir est de 12 240 000 \$.

### **PWM Capital**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 75 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Penson Financial Services Canada Inc. en faveur de PWM Capital, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Penson Financial Services Canada Inc. renonce à concourir est de 75 000 \$.

### **Raymond James Ltd.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 7 304 060.83 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Raymond James Financial Inc. en faveur de Raymond James Ltd., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Raymond James Financial Inc. renonce à concourir est de 147 695 939.17 \$.

### **3.7.4 Autres**

Aucune information.